

Vérification des qualifications des organismes d'essai

GSQA-EVD-001 · 2.0 · 2026-10-19

1. Quatre dimensions de la qualification institutionnelle

Vérifiez le nom institutionnel légal, le site de test réel, la portée de la méthode et des paramètres, ainsi que la qualification au moment du test. Les exigences du marché cible pour l'acceptation, la désignation ou l'inscription spécifique dans un registre sont vérifiées séparément et ne sont pas interchangeables avec l'accréditation de compétence générale.

2. Conserver des sources officielles

Conservez les liens vers les documents officiels, les numéros institutionnels, les versions des pièces jointes et les dates d'enquête. Indiquez le statut actuel séparément de la qualification au moment du test. Enquêter sur l'effet de la suspension, du retrait ou des divergences de portée.

3. Rapports, accréditation et certification

Les laboratoires publient des rapports, les organismes d'accréditation évaluent les compétences et les organismes de certification de produits certifient dans le cadre de programmes spécifiques. Un certificat détenu par un groupe ou une accréditation sur un autre site n'établit pas la qualification du site responsable de ce rapport.

4. Déterminer la qualification requise pour le produit

Certaines exigences nécessitent une acceptation réglementaire, une désignation ou une inscription spécifique. D'autres sont vérifiés par rapport à la portée et à la compétence de l'accréditation du laboratoire. Aucune marque d'accréditation unique n'établit l'éligibilité sur chaque marché.

5. Vérifier l'entité émettrice et le site

Enregistrez le nom légal, le numéro institutionnel, l'adresse d'émission du rapport, la date du test et la période de qualification. La réputation du groupe ou l'accréditation d'une autre succursale ne couvre pas automatiquement le rapport.

6. Faire correspondre les méthodes à la portée reconnue

Vérifiez si la pièce jointe officielle du champ d'application couvre la méthode, le produit ou le paramètre

technique réel et ses restrictions. Lorsque des qualifications réglementaires sont requises, vérifiez-les dans le système officiel concerné.

7. Égalité de traitement dans des conditions équivalentes

Les organismes répondant aux mêmes qualifications spécifiques aux paramètres et au marché ne sont pas traités différemment en raison de leur taille ou de leurs relations commerciales. Gold Standard Quality Awards ne désigne ni ne recommande de laboratoires partenaires et ne reçoit pas de commissions de référencement.

8. 01 Établir une identité institutionnelle

Lisez le nom légal complet, le site, le numéro institutionnel et les détails de l'émission du rapport. Une marque, une marque déposée ou le nom du siège d'un groupe ne peut remplacer l'entité émettrice réelle.

9. 02 Consultez l'annuaire officiel concerné

Recherchez le répertoire de réglementation ou d'accréditation pour le marché cible et le produit spécifique. Vérifiez l'état des enregistrements, la période de qualification et le site réel, plutôt que de vous fier aux logos des rapports.

10. 03 Examinez la pièce jointe de la lunette

Les méthodes, paramètres techniques, produits couverts et restrictions doivent couvrir les tests en question. Vérifiez la qualification au moment du test séparément de l'état actuel, en conservant la date et la source.

11. 04 Résoudre les divergences et les questions

Les différences dans les noms, sites, méthodes ou éditions doivent être expliquées et confirmées de manière indépendante. Les déclarations des candidats ne peuvent pas remplacer les qualifications ou les rapports qui ne peuvent être vérifiés. Confirmez auprès de l'organisme émetteur si nécessaire.

12. Dossiers, traitement et corrections

Pour les questions régies par le présent document, sont conservés le numéro de demande ou de dossier, le produit et le marché concernés, la version appliquée, les documents et pages de référence, les personnes responsables, les dates importantes, les motifs et les notifications officielles. Les données personnelles et les secrets commerciaux sont traités selon les droits d'accès. Les questions relatives à un dossier peuvent être soumises par les voies de correction, de réclamation ou de réexamen ouvertes au demandeur habilité. Le dépôt d'une demande ne modifie pas, à lui seul, une décision ou une licence existante. La notification officielle et le dossier à jour font foi du résultat.

13. Entrée en vigueur, application et versions

La version 2.0 du présent document est publiée et entre en vigueur le 19 octobre 2026. Elle s'applique aux questions concernées formellement soumises après cette date. Les demandes antérieures conservent leur état d'origine et les règles correspondantes. Les modifications substantielles font l'objet d'une notification distincte et de dispositions transitoires ; de nouvelles conditions ne sont pas ajoutées rétroactivement aux décisions antérieures. Le texte du site et la version téléchargeable doivent être identiques. Toute version remplacée indique celle qui lui succède. Les corrections de dénomination ou de rédaction sont consignées séparément des modifications de fond.